



ANNEXE 25

Nos références à rappeler : URB/874.1-23.122

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur Philippe THIRION et Madame Florence TEUWEN demeurant à 1470 Baisy-Thy, rue Dernier Patard 55.

Le terrain concerné est situé à 1470 Baisy-Thy, rue Dernier Patard 53 - 55 et cadastré division 2, section M n°165C, 166A.

Le projet consiste en la **pose d'un isolant sur le pignon gauche du n°53 et sur le pignon droit du n°55, revêtu d'un bardage** et présente les caractéristiques suivantes :

- Panneaux isolants de 10cm d'épaisseur.
- Bardage de type « sidings » de ton anthracite.

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour le motif suivant : Travaux en mitoyenneté. En vertu de l'Article D.VIII.13 du CoDT : « ... les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente. »

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du 20 mars 2024 au 05 avril 2024

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté <u>UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS</u>, à partir du 15 mars 2024 jusqu'au 05 avril 2024, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Yvon SCHIETTECATTE - 067/79.42.33 – yvon.schiettecatte@genappe.be

A Genappe, le 14 mars 2024

La Directrice Générale (sé) M. TOCK

Le Bourgmestre, (sé) G. COURONNE